



Réforme de la Politique Relative aux Limites d'Endettement Public dans les Programmes Appuyés par le FMI

**Présentation pour réunion des Chefs de mission
diplomatique, 12 mars 2015**

Luc Moers

Représentant Resident du FMI au Benin

Pourquoi des limites d'endettement public?



-
- Pas pour « gâcher la fête », mais...
 - Pour préserver la stabilité macroéconomique, parce que c'est une condition nécessaire pour la croissance soutenable, qui est une condition nécessaire pour la réduction de la pauvreté et le développement soutenable

Ancienne politique



- Orientations très limitées quant à l'application de limites d'endettement dans le cadre des programmes relevant du Compte des ressources générales
- Orientations très détaillées sur les limites d'endettement dans le cadre des programmes relevant de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) en faveur des pays à faible revenu
- Pour les pays à faible revenu:
 - Traitement différencié des emprunts non-concessionnels et des emprunts concessionnels
 - Tous les programmes actuellement en vigueur avec des pays à faible revenu incluent un **critère de réalisation sur les nouveaux emprunts non-concessionnels, mais pas de limite sur les emprunts concessionnels**

La réforme vise à répondre à un certain nombre de préoccupations



Veiller à ce que

1. La politique soit appliquée de manière équitable à l'ensemble des pays membres
2. La couverture des limites d'endettement soit unifiée et globale (portant a la sur les emprunts concessionnels et non concessionnels)
3. Des dispositions soient mises en place pour inciter les créanciers à fournir des financements à des conditions concessionnelles, et les emprunteurs à rechercher ce type de financement

La centralité de l'Analyse de la Soutenabilité de la Dette



- Principes Essentiels pour la Conditionnalité basé sur l'Analyse de la Soutenabilité de la Dette (ASD) **conjointe** par la BM et le FMI (pays qui font normalement appel au financement extérieur concessionnel)
- Seuils pour risque de surendettement: Valeur Actualise Net (VAN) Dette/PIB: 40% - VAN Dette/Exportations: 150% - VAN Dette/Recettes: 250% - Dette Service/Exportations: 20% - Dette Service/Recettes: 20%)
- Risque de surendettement: Faible → Modéré → Élevé



Faible risque de surendettement

De plafonds à l'endettement public extérieur pas requis

Risque modéré de surendettement

- un critère de réalisation sur les nouveaux emprunts extérieurs
- toutes les formes d'emprunts extérieurs (non concessionnels et concessionnels)
- exprimé en valeur actualisée nette



Risque élevé (ou en situation de surendettement)

- d'emprunts extérieurs non concessionnels ne seraient tolérés que dans des circonstances exceptionnelles
- critère de réalisation fixant une limite au niveau nominal des emprunts extérieurs non concessionnels
- critère de réalisation/limite indicative sur le niveau emprunts extérieurs concessionnels



Conditionnalité relative à la dette justifiée mais la capacité de suivi de la dette faible (CPIA; PEFA; DeMPA)

- un plafonnement en valeur nominale des emprunts extérieurs non concessionnels
- un objectif convenu quant au niveau des emprunts extérieurs concessionnels

Autres Considérations



- Limites d'endettement extérieur font partie intégrante de la conditionnalité budgétaire: leur utilisation irait de pair avec des **limites appropriées à l'accumulation de dette intérieure**. Lorsque les limites d'endettement extérieur complètent une conditionnalité budgétaire «au-dessus de la ligne», les limites d'endettement intérieur ne sont pas forcément nécessaires.
- Dans les pays présentant **un compte de capital ouvert et une forte intégration financière aux marchés internationaux**, il pourrait être plus approprié de fixer une limite à l'accumulation totale de dette publique plutôt qu'à la dette extérieure.

En conclusion



- Réforme entrera en vigueur à la fin juin 2015
- Nouvelle politique plus équitable pour l'ensemble des pays membres, et plus appropriée d'un perspective macro-analytique et dans un monde avec moins ressources concessionnels et plus non concessionnels
- Donne plus de flexibilité aux pays autorités, mais conditionnel sur risque d'endettement
- En particulier si vous envisagez des nouveaux financements significatives: **restez en contact svp**



Merci pour votre attention!